



Démarche d'attribution des sites des phases finales

Destinataires : Ligues Régionales, Comités Départementaux

Nombre de pièces jointes : 0

Le Comité Directeur de la FFBB en date du 12 octobre 2014 a validé les lieux des phases finales seniors et jeunes de la saison 2014/2015 proposés par la Commission Fédérale Sportive. La liste est consultable en cliquant sur ce lien : [sites retenus](#).

Ces sites ont été attribués selon 5 critères :

Critère n° 1 : Cohérence territoriale

- 27 sites de phases finales à répartir sur les 6 zones métropolitaines d'où 3 à 5 événements dans chaque zone (selon candidature).
- Prévoir des clubs organisateurs relativement centrés pour les phases B des Championnats de France Jeunes afin d'éviter les déplacements trop longs.
- Aucune restriction kilométrique pour les phases finales de NM2 et NM3.

Critère n° 2 : Nouveau club candidat

- Essayer de varier les clubs lauréats pour donner une chance à tout le monde, sans pour autant définir une priorité absolue aux nouveaux candidats.

Critère n° 3 : Ordre de préférence

- Priorité au choix n°1 du club candidat et priorité au club qui indique le plateau en choix n°1.

Critère n° 4 : Club candidat dans sa division

- Les clubs candidats exclusivement dans leur division (aucun autre choix) ont été mis de côté compte tenu de la date anticipée d'attribution et du risque de dédit en fonction des résultats.
- Etude normale en revanche pour un club candidat dans plusieurs divisions dont la sienne.

Critère n° 5 : Les salles

- Sous réserve que le club candidat ait bien une salle avec le classement fédéral adéquat, priorité aux salles selon le type de sol et la capacité d'accueil.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Charlotte DOREAU Responsable Service Pratiques Sportives	Sébastien DIOT Directeur du Pôle Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2014-11-03 4-SPORTIVE Démarche d'attribution des sites des phases finales - VFIN	